YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/12/881

OBJET: **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC.**
Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 273, 296 à 298,

CONSIDERANT qu'en complément du marché d'entretien de l'éclairage public attribué, il convient pour les travaux de grosses réparations et travaux neufs dans le domaine de conclure un marché à bons de commande, pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert,

SES Commissions finances et travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, M. BOURDIN + Pouvoir, Mme QUAINQUARD, M. PICARD + Pouvoir),

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'éclairage public ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante, en application des articles 273, 296 à 298 du Code des Marchés Publics,

DIT que les dépenses annuelles seront comprises entre un montant minimum de 250 000 Francs T.T..C. et un montant maximum de 1 000 000 Francs T.T.C.,

HOTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DIT que le marché sera conclu sur une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction sans excéder trois ans,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2001 et suivants, fonction 821, nature 23151.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 03-01-01
le 28-12-00 et de la publication
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
- 3 JAN. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY